

COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 9 juin 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

La commune envisage, avec l'Association Souvenirs des Déportés, l'organisation d'une semaine sur « l'impossible oubli » en avril 2010.

La Direction Régionale de l'Environnement a présenté, lors des études en cours de la ZPPAUP, son projet de site classé sur Fontevraud. En effet, le site urbain est classé depuis 1970. Par contre le patrimoine paysager de l'Est et du Sud de l'abbaye est remarquablement exceptionnel (vallons, forêt jusqu'aux étangs de Couziers) et ne bénéficie d'aucune mesure de protection durable. L'inscription en site classé de ce secteur pourra être une priorité (décret en Conseil d'Etat) pour le Ministère chargé des sites. Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe de classement du périmètre ainsi proposé.

L'agence technique départementale (ATD) propose 4 variantes de pistes cyclable/piétonne pour rejoindre le terrain de football de la Cad'humeau. Le conseil demande d'approfondir la réflexion sur les 2 premières solutions. Il sera demandé aussi de ralentir les véhicules en provenance de Loudun. Par ailleurs l'ATD est informée de cette liaison cyclable qui pourrait rejoindre le golf de Roiffé.

Le conseil municipal est d'accord pour continuer les études d'extension de la zone artisanale. Les propriétaires de terrains pourront donc être contactés.

Le stationnement dans la rue Robert d'Arbrissel est évoqué. Des refuges de croisement seront aménagés et une place de stationnement « urgence médicale » sera conservée.

M. BOURGEOIS, adjoint de voirie, a reprécisé les travaux en cours, certaines modifications à leur apporter, ainsi que de petits matériels à acheter dans le cadre du nouveau plan de désherbage.

.../...